

Les documents produits peuvent être des copies des documents originaux.

I. - Pièces obligatoires à produire attestant de l'identité et de la régularité de séjour du demandeur pour l'enregistrement de la demande.

Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ; le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle) ;

Titre de séjour en cours de validité, ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour ou récépissé au titre d'une demande d'asile d'une durée de 1 mois renouvelable (Pour les personnes de nationalité étrangère).

II. - Pièces obligatoires pour l'instruction. A fournir selon votre situation pour chacune des personnes appelées à vivre dans le logement

Identité et régularité de séjour

- mêmes pièces que le I. ;
- **pour les enfants mineurs**, livret de famille ou acte de naissance ;
- **pour les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire** : attestation provisoire (avec mention « a obtenu le statut de réfugié » ou « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire » « reconnu apatride ») ;

Revenu fiscal de référence

- Avis d'imposition de l'avant-dernière année (N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement ou avis de situation déclarative à l'impôt ;

III. - Pièces complémentaires que le service instructeur peut vous demander pour l'instruction

Situation familiale :

- **marié** : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage,
- **PACS** : attestation d'enregistrement du PACS ;
- **enfant attendu** : certificat médical de grossesse attestant de la grossesse ;

Montant des ressources mensuelles :

- **salarié** : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ;
- **non salarié** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration ;
- **retraite ou pension d'invalidité** : notification de pension ;
- **allocation aide au retour à l'emploi** : avis de paiement ;
- **indemnités journalières** : bulletin de la sécurité sociale ;
- **pensions alimentaires reçues** : extrait de jugement ou document démontrant la perception de la pension ;
- **prestations sociales et familiales** (AAH, RSA, PAJE, Prime d'activité, AEEH...) : attestation de la CAF/MSA allocation aide au retour à l'emploi : avis de paiement ;
- **étudiant boursier** : avis d'attribution de bourse ;

Situation professionnelle : mêmes pièces que montant des ressources mensuelles +

- **étudiant** : carte d'étudiant ; avis d'attribution de bourse (étudiant boursier)
- **apprenti** : contrat de travail ;
- **reprise activité après une période de chômage de longue durée** : carte de demandeur d'emploi ou attestation de situation et tout document attestant de la reprise d'une activité ;
- **assistant maternel ou familial** : agrément ;
- **autres situations** : tout document attestation de la situation indiquée ;

Logement actuel :

- **locataire** : bail ou quittance ou à défaut attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ou tout moyen de preuve des paiements effectués ;
- **hébergé chez les parents, enfants, particulier** : attestation de la personne qui héberge ;
- **en structure d'hébergement, logement foyer ou RHVS ou appartement de coordination thérapeutique ou résidence universitaire ou étudiante ou logement de fonction** : attestation du gestionnaire ou de l'employeur qui indique la fin de mise à disposition du logement de fonction.
- **hôtel, camping** : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ;
- **sans abri, habitat de fortune, bidonville** : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ;
- **propriétaire** : acte de propriété, plan de financement ;
- **logement non décent** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour l'objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation CAF MSA ou autre document démontrant l'indécence ;
- **logement indigne** (en cas de local impropre à l'habitation, sur occupé, dangereux en raison de l'utilisation, insalubre présentant un danger ou non imminent, plomb, ...) : situations attestées par décisions administratives (arrêté préfet, maire, mise en demeure ou fermeture administrative), jugement du tribunal, une attestation CAF ou MSA, ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour l'objet l'insertion ou le logement, photos ;
- **logement repris ou mis en vente par le propriétaire** : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail ;
- **coût du logement trop élevé** : quittance ou tout autre document démontrant les dépenses affectées au logement ;
- **procédure d'expulsion** : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux ;
- **violences familiales** : situation d'urgence attestée par une décision du juge ou ordonnance de protection délivrée par le juge des affaires familiales ou récépissé de dépôt de plainte ;
- **handicap et perte d'autonomie** : carte mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité, décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par la CDPH, décision d'attribution d'une pension d'invalidité par organisme de sécurité sociale ou décision attribution allocation personnalisée d'autonomie ;
- **raisons de santé** : certificat médical ;
- **divorce** : jugement du divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ;
- **dissolution du PACS** : mention de la dissolution dans l'acte de naissance ;
- **en instance de divorce** : ordonnance de non-conciliation ou copie acte de saisine du juge aux affaires familiales ou justificatif d'un avocat attestant de la procédure en cours (si divorce par consentement mutuel) ;
- **rapprochement familial** : attestation de dépôt de demande s'il s'agit d'un regroupement familial ;
- **mutation professionnelle** : attestation de l'employeur futur ou actuel ;
- **accédant à la propriété en difficulté** : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou tout autre document démontrant les difficultés ;
- **rapprochement du lieu de travail** : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur ;

Situation patrimoniale : déclaration sur l'honneur concernant le patrimoine afin de permettre l'estimation des aides personnes au logement qui pourraient être obtenues.

Liste non-exhaustive : liste complète disponible à la Communauté Urbaine de Dunkerque ou dans les services logements des communes ou chez les bailleurs sociaux.

Vous pouvez à tout moment téléverser ces pièces dans votre dossier via le [Portail Grand Public](https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index) « Ma demande de logement social », <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>.

